

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 70 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Dalle aux Chaps (20e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution de solde de subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association La Dalle aux Chaps, Place du Maquis du Vercors 75020 Paris, est fixée à 150.000 euros au titre de 2019, soit un complément de 75.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Simpa 59021 ; 2019-03707

Article 2 : La dépense correspondante de 75 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO